

évidemment plutôt tchèquophiles. Cependant sa politique ne devait pas être une politique de combat ; il allait, au contraire, tenter un suprême essai de conciliation, possible, croyait-on, maintenant que le gros de l'orage s'était apaisé. C'était, en effet, bien l'annonce publique d'une politique de conciliation que la présence, dans le même ministère, par exemple, de M. Bærnreither, du parti des grands propriétaires allemands fidèles à la constitution, et de M. Kaizl, du parti Jeune-Tchèque.

Pendant que se succédaient, dans l'accalmie relative qui suivit la démission du comte Badeni, tous ces changements de personnel, que faisait le parti pangermaniste ? Il était bien loin de rester inactif ; à peine, en effet, les ordonnances Gautsch du 24 février 1898 étaient-elles connues, que M. Schœnerer déposait, au nom de son parti, une proposition tendant à leur abrogation immédiate. Il demandait, en même temps, reprenant ainsi plus ou moins la proposition Wurmbrand de 1884 ou celle du baron de Scharschmid en 1886, que l'allemand fût officiellement rétabli comme langue d'État, sauf exceptions éventuelles en Dalmatie, en Galicie et en Bukovine. Ce n'était pas tout ; le leader pangermaniste exigeait, en outre, que de nouvelles ordonnances relatives à la question des langues fussent soumises à la Chambre, et que l'on décidât que la majorité des deux tiers de l'assemblée serait nécessaire pour ce vote en même temps que la pré-